PLUi de la Communauté de Communes

Rahin et Chérimont

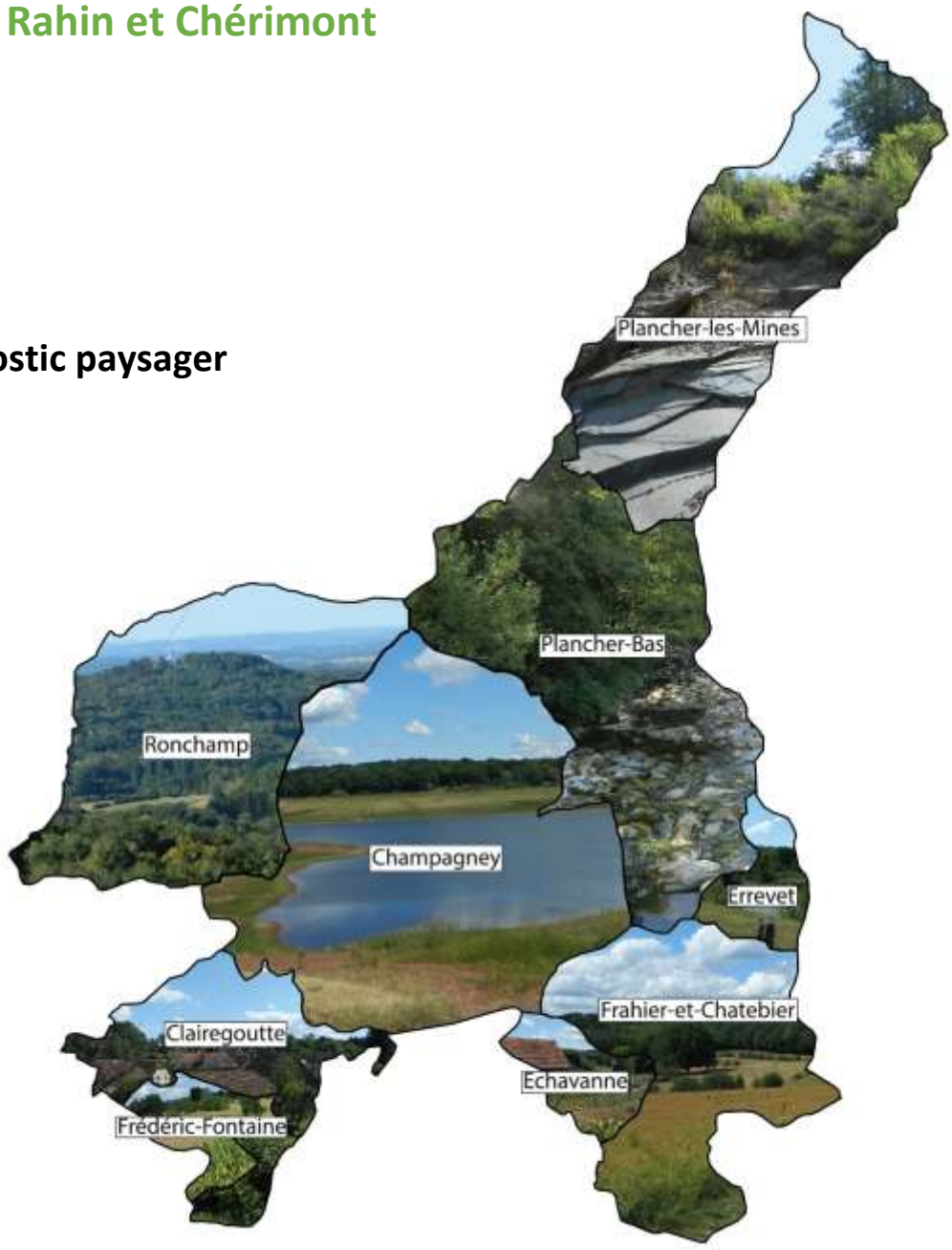

Diagnostic paysager

Table des matières

A. Analyse paysagère..... 3

1. Ensembles paysagers..... 3
2. Unités de paysages: 5

1. Identification 5
2. Caractéristique des paysages 7

B. Analyse urbaine 25

1. Une armature urbaine intercommunale structurée autour d'une ville-centre, de pôles urbains intermédiaires et de villages. 25
2. Des implantations différenciés des bourgs et hameaux..... 25

1. Un territoire fortement impacté par la présence d'eau. 25
2. L'implantation spatiale des espaces urbains..... 25
3- Des typo-morphologies urbaines:..... 34
4. Les typologies de bâti..... 38
5. Les entrées de ville 50
6. Les espaces publics 51
7. L'omniprésence de l'eau dans le développement urbain 55
8. Un patrimoine minier très présent..... 60
9. Le petit patrimoine ou patrimoine vernaculaire 62
10. Les matériaux utilisés 63
11. Les ambiances urbaines..... 68

Synthèse du territoire 75

DOCUMENT DE TRAVAIL

A. Analyse paysagère

Sources: Plan paysage Rahin et Chérimont, diagnostic juin 2008

1. Ensembles paysagers.

Ensembles paysagers de la CCRC

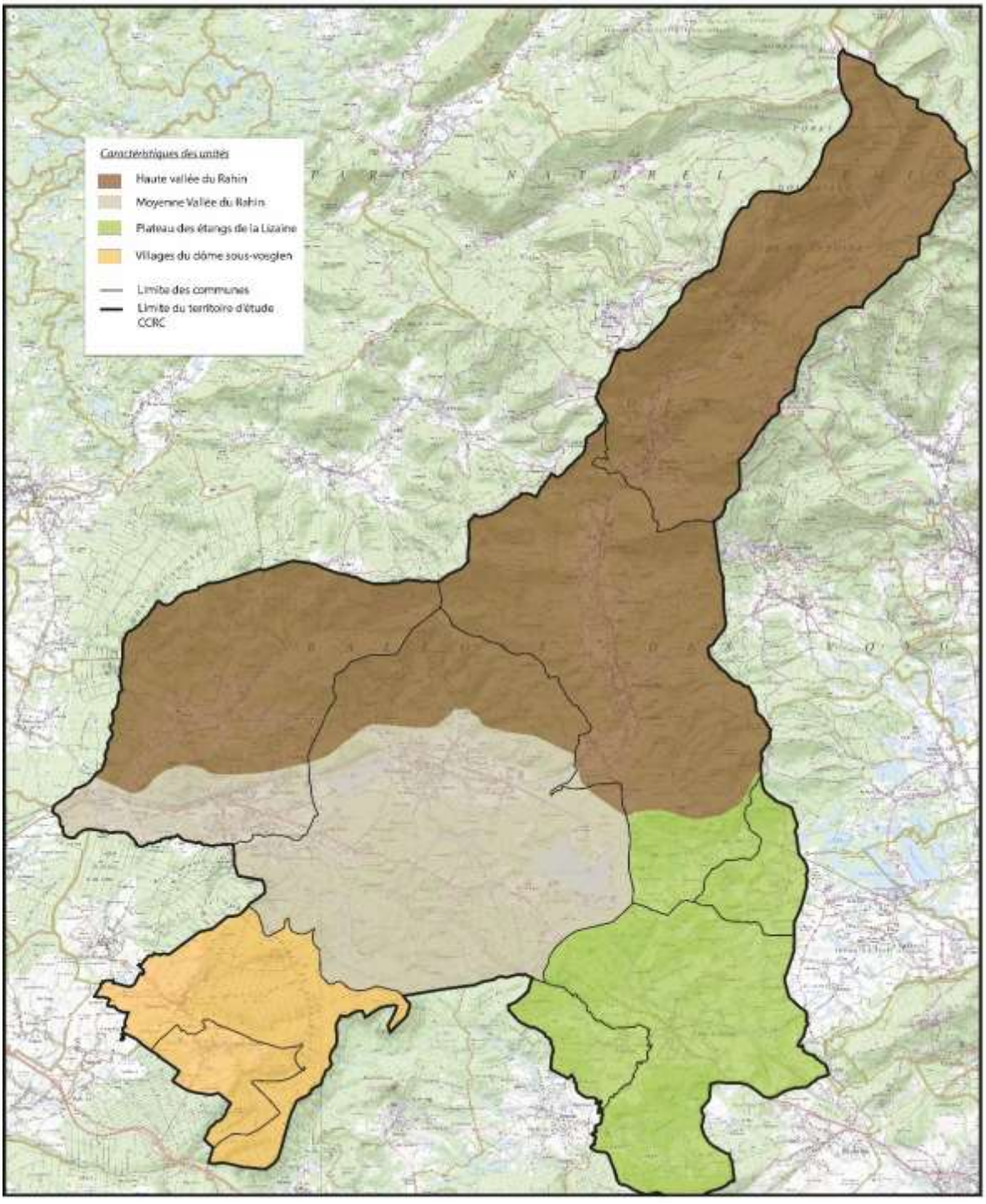

Le plan paysage de la CCRC identifie 4 ensembles paysagers pour ses communes, déterminés en fonction de leur entité topographique. Ces ensembles sont :

- La haute vallée du Rahin

Cet ensemble paysager correspond à l'entité topographie des Vosges Saônoises. Sa morphologie est typique du Massif Vosgien avec des reliefs marqués (altitudes variant de 500 à 1200 m) et des vallées étroites et profondes héritées des périodes glaciaires.

Les structures villageoises ainsi que les espaces ruraux ont été fortement conditionnés par ces contraintes physiques et se sont développées là où les conditions étaient les plus favorables.

- La moyenne vallée du Rahin

Cet ensemble paysager correspond à la bordure du Massif Vosgien et appartient à l'entité topographique de la dépression sous-vosgienne. Elle s'organise autour d'une vallée relativement large et plane, délimitée par des versants redressés et séparée du reste de la dépression par un étranglement topographique au niveau du Pré Besson.

Dans cette vallée principale, deux bourgs se sont installés: Champagney et Ronchamp. Ces communes possèdent un passé et un patrimoine industriels encore bien marqués dans le paysage, liés à l'exploitation du charbon dans le sous-sol.

Au sud, le relief vallonné accueille quelques hameaux et fermes isolés au caractère rural et agricole insérés au sein d'un massif boisé important. Des étangs forestiers sont présents ponctuellement.

- Le plateau des étangs de la Lizaine

Cet ensemble est caractérisé par un vaste plateau vallonné qui est situé à l'Est de la CCRC. Il présente de faibles altitudes de 350 à 420 m, entaillé par la vallée de la Lizaine ainsi que par des petits vallons annexes (le Savoyard, le Ruisseau des Noriandres). L'ensemble fait encore partie de la dépression sous-vosgienne.

Sur ce Plateau, deux bourgs principaux se sont établis: Frahier-et-Chatebier et Echavanne, auxquels s'ajoutent de nombreux hameaux et habitats isolés.

Le paysage est fortement marqué par la vocation agricole du plateau, ce qui constitue un élément structurant de cette unité. le paysage agricole s'organise autour de trois systèmes:

- le plateau principal qui rejoint les bourgs d'Echavanne et de Frahier-et-Chatebier, des Totruses aux Cuvottes, et qui englobe la majorité de l'ensemble,
- le bassin au sud de Plancher-Bas, de Noirmouchot aux Champs le Suisse, délimité au Nord par la voie de chemin de fer,

- et enfin l'espace agricole se développant autour des hameaux de Chatebier et Petit Chatebier, du Moulin Verdant aux Champs du Charbonnier.

Ces trois systèmes sont séparés par des boisements relativement réduits en superficie. L'ensemble est ponctué d'une multitude de petits étangs privés qui confèrent une certaine identité à cette entité.

- Les villages du dôme sous-vosgien.

Le dôme sous-vosgien de Chérimont est le résultat d'une déformation géologique locale qui a permis l'affleurement des couches de l'ère primaire. Les paysages qui s'y développent sont assez similaires à ceux des Vosges plus au Nord. Des vallées très ramifiées divisent l'espace en plusieurs bassins aux versants raides et aux ravins abrupts (la Béchotte, le ruisseau des Battants). L'ensemble est occupé par une forêt relativement compacte.

Les villages de cette unité, Clairegoutte et Frédéric-Fontaine; s'inscrivent dans le relief, au sein d'une dépression sous le flanc Sud-Ouest de ce dôme. Autour des habitations, une zone agricole assez dynamique se développe à la faveur d'une topographie plus plane.

Cet ensemble préfigure le début d'une plaine agricole plus vaste qui s'étend au Sud et à l'Ouest, en direction de Lure.

2. Unités de paysages:

1. Identification

Une unité paysagère est un découpage paysager concernant un territoire dont l'ensemble des caractères (relief, hydrographie, occupation du sol, forme d'habitat et végétation) présente une certaine homogénéité d'aspect. Chaque unité possède donc des caractéristiques géographiques, économiques et sociales, des ambiances et des perceptions globalement similaires.
9 unités de paysage bien distinctes sont relevées. Des unités qui peuvent être soit ouvertes, fermées ou alternatives. Il s'agira du :

- Paysage de relief boisé
- Paysage de coteau agricole
- Paysage de vallée
- Paysage de fond de vallée
- Paysage vallonné
- Paysage vallonné boisé
- Paysage de piémont agricole
- Paysage du bassin de Champagney

DOCUMENT DE

Grandes unités paysagère de la CCRC

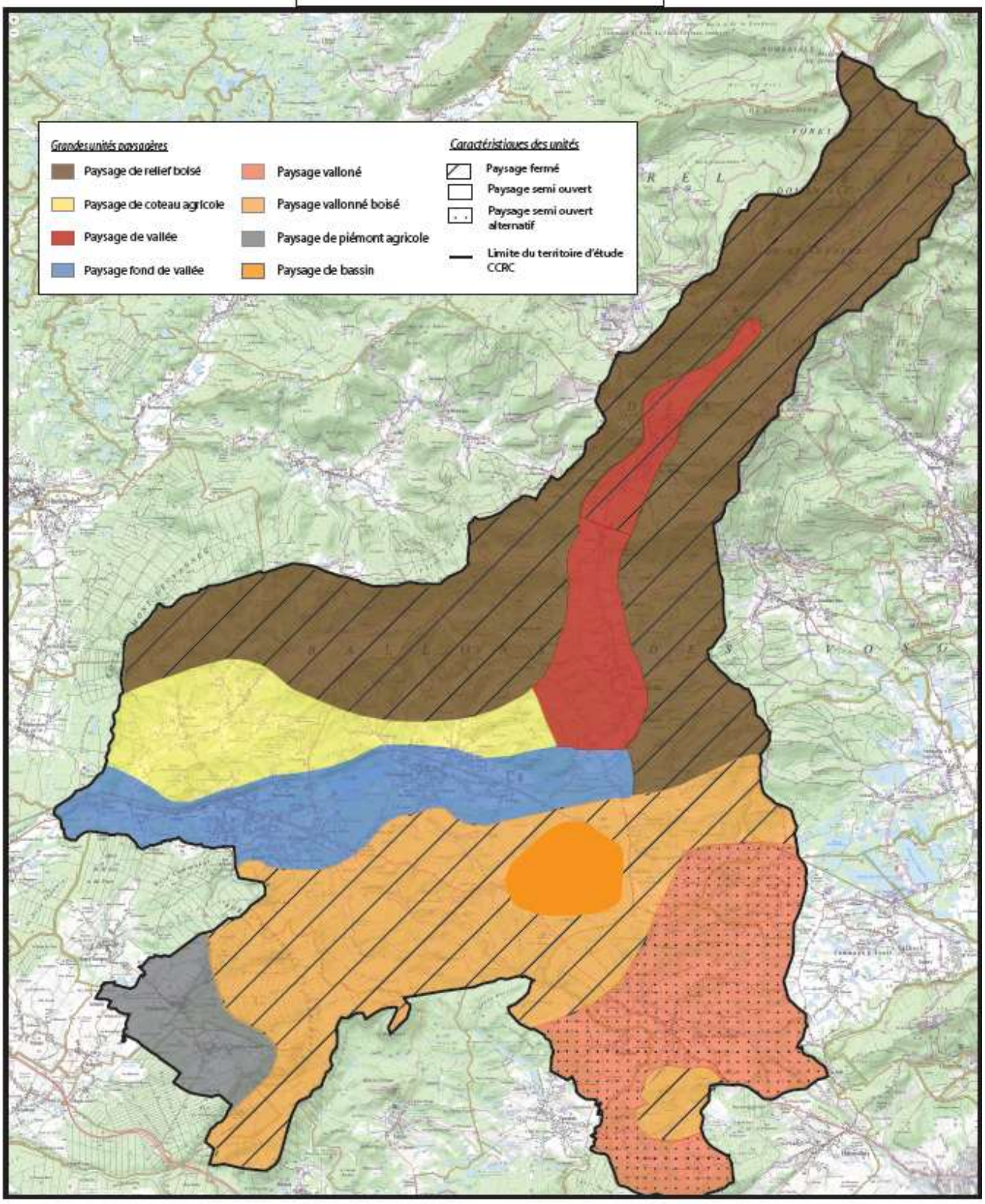

2. Caractéristique des paysages

Afin de décrire de manière cohérente les caractéristiques et les enjeux des paysages de la communauté de commune, ce chapitre traitera des perceptions et enjeux paysagers du territoire pour chaque unité de paysages.

En effet, les communes pouvant se trouver sur plusieurs unités paysagères, l'entrée par unité de paysage est plus pertinente, compte-tenu du périmètre du PLUi.

UNITÉ PAYSAGÈRE 1 Paysage en relief boisé

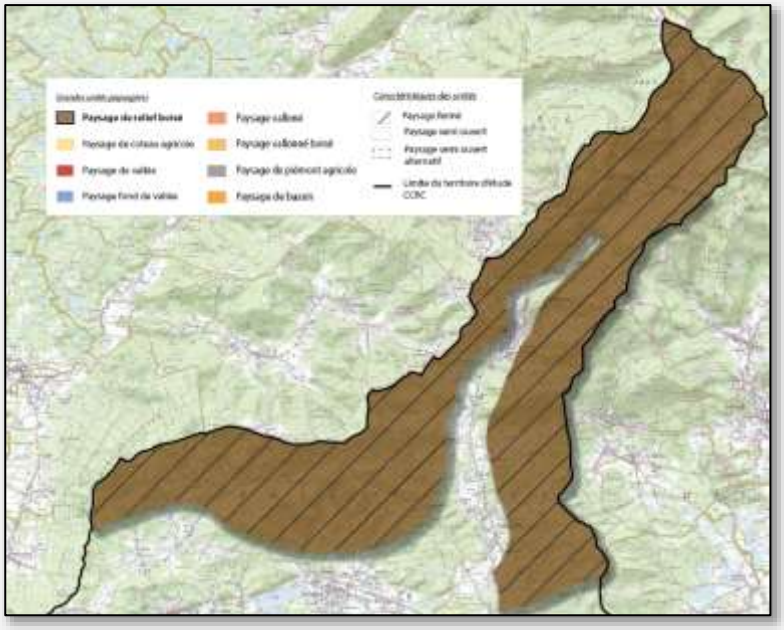

Le paysage en relief boisé est caractérisé par une masse forestière importante et un relief relativement accidenté avec des pentes généralement assez marquées. La forêt couvre la majorité de cette unité, formant une réelle entité homogène.

Le couvert forestier est constitué d'une canopée dense et épaisse. Il se retrouve sur les versants, les sommets, mais très rarement sur les fonds de vallée. En effet, les territoires aux basses altitudes sont utilisés pour l'activité agricole et les habitations. A cause de son relief relativement élevé, cette unité est visible depuis les secteurs les plus bas comme les plateaux ou les vallées.

<u>Regard extérieur sur l'unité</u>

Plancher-les-Mines

Ronchamp

Situé dans la vallée au sud de Plancher-les-Mines, et sur les hauteurs de Ronchamp, ces photographies mettent en évidence le couvert végétal abondant. Les versants sont entièrement recouverts de forêt dont seule la canopée est visible depuis la vallée.

<u>Regard à l'intérieur de l'unité</u>

Ronchamp

A l'intérieur de cette unité, accessible par quelques chemins, le paysage change. Les perceptions visuelles sont très resserrées. La présence d'une forêt plus ou moins dense engendre des sentiments différents.

En effet dans cette unité, seuls les arbres sont visibles. La taille et le type d'arbre entrent en jeu dans la perception visuelle. Comme présenté sur les photographies précédentes sur les hauteurs de Ronchamp, les espaces seront plus ou moins fermés.

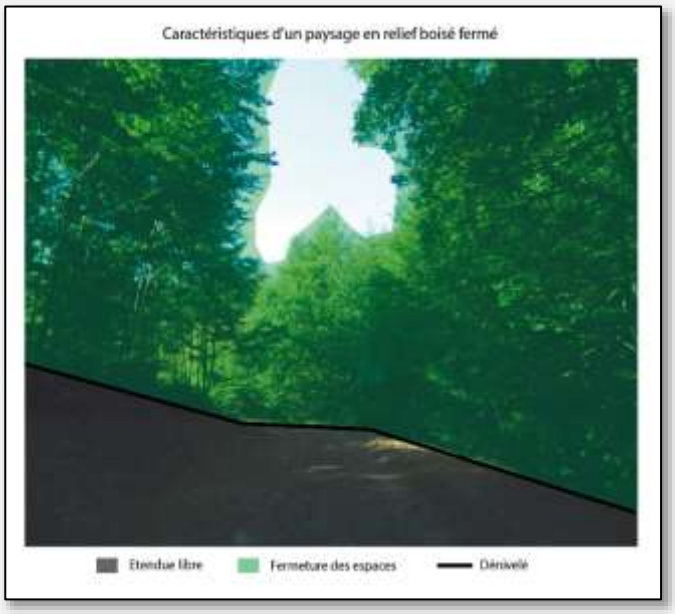

Cependant, sur les hauteurs, on distingue quelques arbres absents offrant des échappées visuelles sur la vallée et les autres unités paysagères.

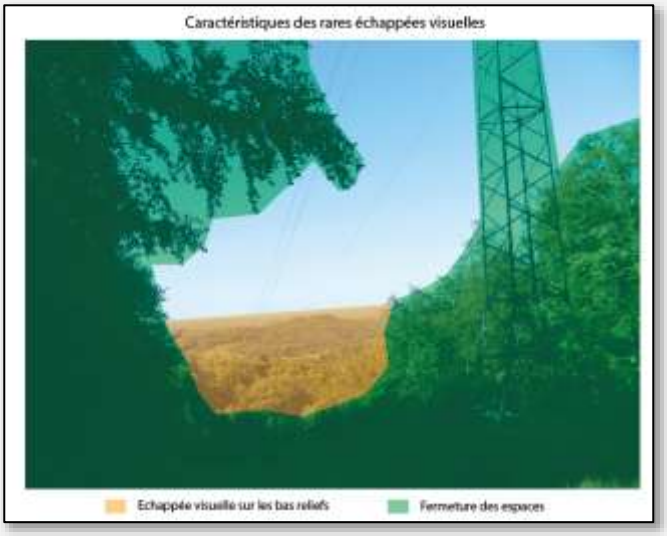

Ce schéma présente une percée visuelle vers les autres unités. Le manque d'arbres engendré par le passage de la ligne haute tension, a permis cette échappée, offrant un panorama sur le fond de vallée.

UNITÉ PAYSAGÈRE 2 Paysage vallonné boisé

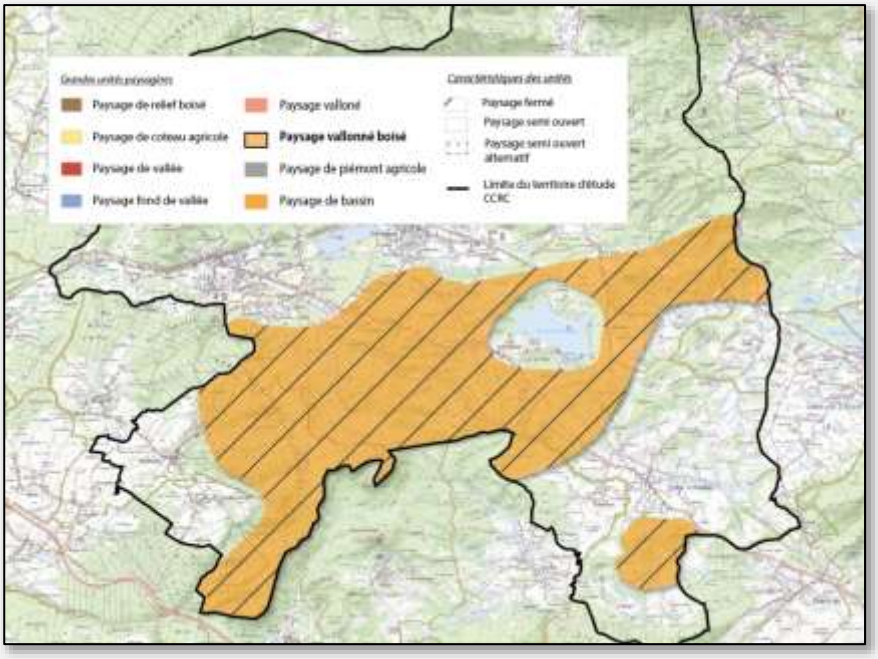

Le paysage boisé vallonné est caractérisé par une grande étendue de forêt. On y note la présence d'étangs. Ce relief de vallons est assez homogène, marqué par une alternance régulière de collines et de vallées.

Cette unité est localisée au sud de la CCRC, correspondant aux parties boisées des communes de Champagney, de Clairegoutte et de Frahier-et-Chatebier.

La perception visuelle du paysage est assez restreinte, avec des horizons qui sont rapidement bloqués par des fronts boisés. Peu de lumières pénètre l'épaisseur de cette couverture végétale.

Frahier-et-Chatebier (à gauche) - Clairegoutte (à droite)

Champagney (à gauche) - Clairegoutte (à droite)

Les dénivelés de l'unité paysagère 2 sont à prendre en compte. Les vallons sont assez importants. Sur les images ci-dessus, la route semble suivre les ondulations créées par ce relief. Ainsi une partie de la route disparaît dans les creux. Le paysage est donc influencé par la topographie de l'unité.

UNITÉ PAYSAGÈRE 3 Paysage du bassin de Champagney

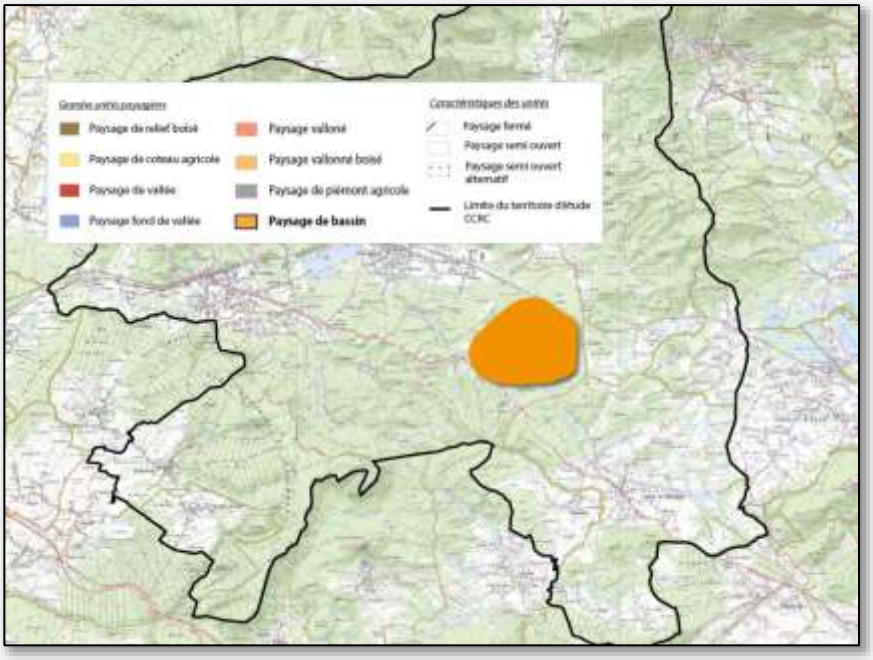

La présence du bassin au sud-est de Champagney, offre un paysage unique. Ce bassin constitue un réservoir assurant l'alimentation en eau du Canal du Rhône au Rhin. Cette vaste étendue d'eau est permise grâce au barrage de 785 m de long et 36 m de haut.

Le bassin constitue un réel paysage à part entière grâce à ses 107 ha de plan d'eau et ses 7 km de berges. La forêt entoure totalement ce bassin.
Les pourtours sont caractérisés par des altitudes différentes, qui font traduire des visuels distincts:

V_1

Au sud-est, la route qui contourne le bassin passe par le bas du barrage (environ 380 m d'altitude) : le bassin n'est pas visible face à la hauteur du barrage. De l'autre côté de la route, la forêt ferme également l'horizon

V_2

Au sud, le relief est amené au niveau du sommet du barrage (environ 410 m d'altitude). Un panorama s'ouvre sur le bassin. L'horizon dégagé permet de bien distinguer le massif forestier sur la berge nord. Au dernier plan, les hautes montagnes surplombent l'horizon.

V_3

Au sud-ouest, au niveau du hameau Le Ban, l'altitude s'élève jusqu'à environ 455 m. Un vaste panorama s'ouvre sur l'horizon. Le bassin est dissimulé derrière l'épais couvert forestier. Le regard est amené vers les montagnes en dernier plan.

V_4

A l'ouest, l'altitude d'environ 410 m laisse une vision peut étendue de l'horizon. Sur la berge sud du lac, l'altitude étant plus haute, l'horizon est moins lointain.

UNITÉ PAYSAGÈRE 4 Paysage de coteau agricole

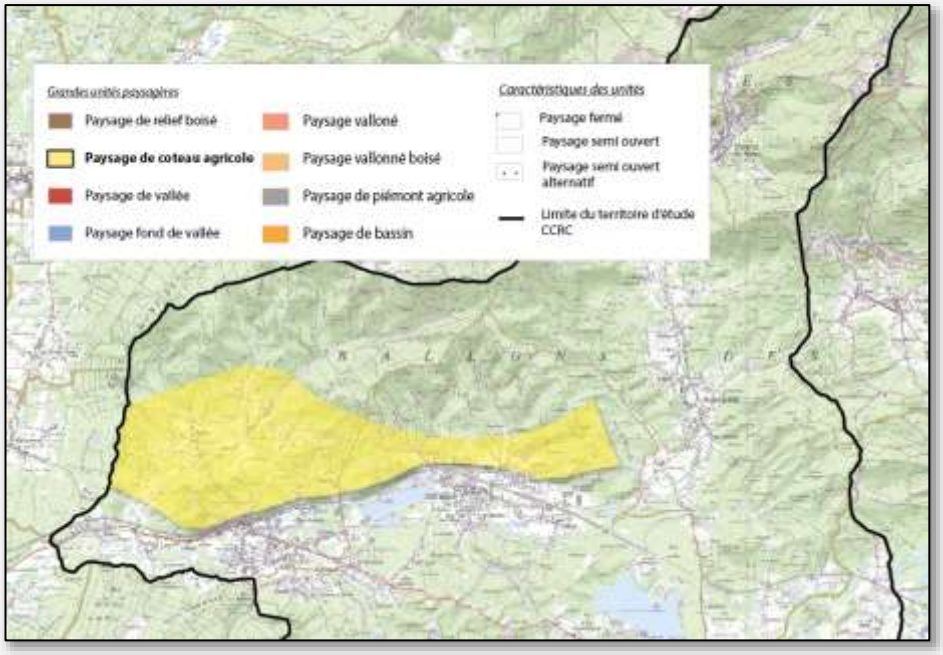

Le paysage de coteau agricole est situé en altitude sur un versant. Il est caractérisé par un espace semi-ouvert composé d'une vaste étendue de prairies. Il est localisé sur les coteaux de Ronchamp et de Champagney.

Le paysage de coteau borne les horizons. Il y a une présence d'arbres plus importants qui fragmente les ouvertures visuelles. En effet le territoire est découpé par une alternance de prairies et de petits espaces boisés tel un patchwork. La perception du paysage n'est cependant pas lointaine. Les étendues de prairies sont rapidement stoppées par des espaces boisés très massifs.

Étendue de prairie entourée d'arbre sur les coteaux à Ronchamp:

Ronchamp

Sur les coteaux, il existe une diversité de taille de la végétation. Ces différences offrent un visuel végétal assez massif par endroit. Les prairies sont assez étendues et bordées par quelques arbres de gabarit plus imposant. En arrière-plan, le reste du couvert végétal est plus dense et compact.

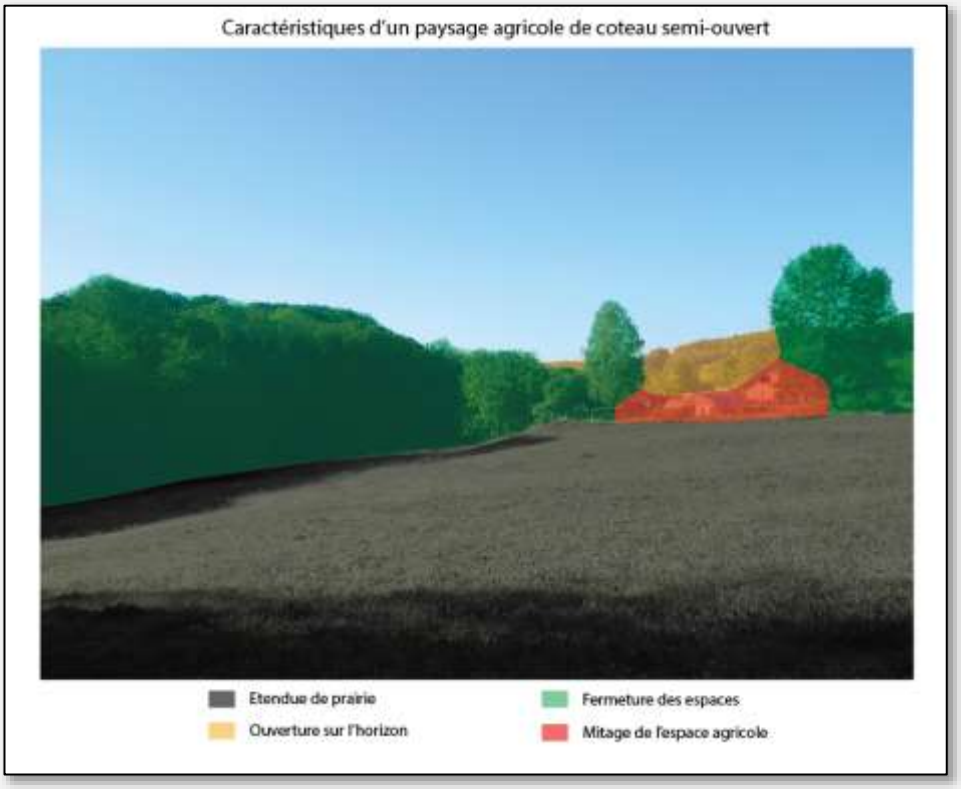

En définitive, le paysage agricole de coteau est caractérisé par une alternance de prairies et de petits massifs boisés. Ces derniers créent une fermeture des espaces avec peu d'échappées visuelles. Par moment, il existe un mitage de l'espace agricole avec la présence d'habitations. En arrière-plan, les arbres deviennent moins denses et laissent apercevoir d'autres horizons.

UNITÉ PAYSAGÈRE 5 Paysage de fond de vallée

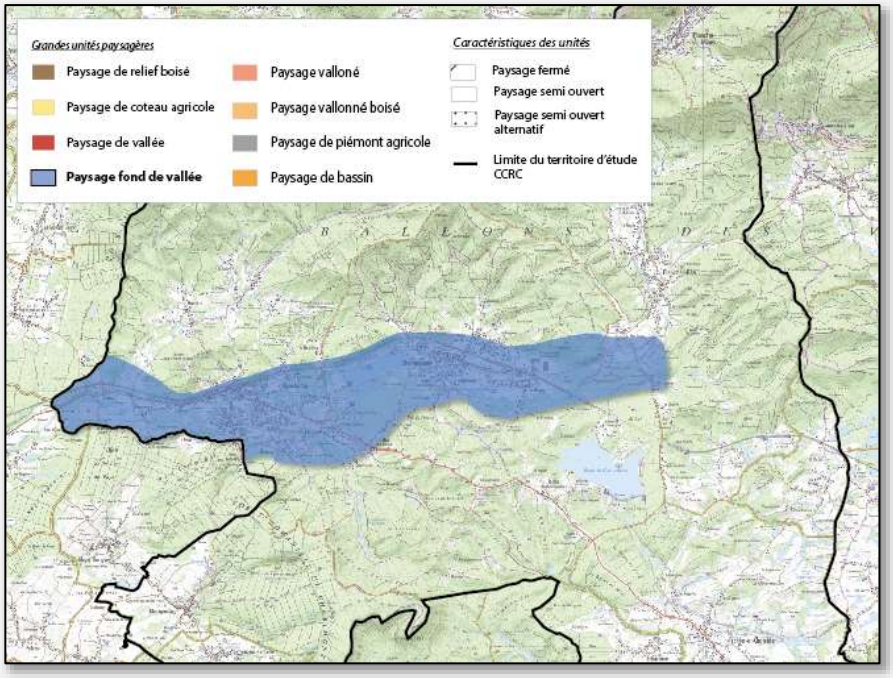

Le paysage de fond de vallée se caractérise par un relief relativement plat. Il est marqué par le passage du Rahin et de quelques étendues d'eau sous forme d'étangs, dont le plus important est le bassin des Ballastières.

Le paysage de fond de vallée est situé sur les bourgs des communes de Ronchamp et de Champagney. L'espace disponible est plus important que dans la haute vallée. Cela permet une alternance d'espaces boisés, de prairies, et d'espaces urbanisés.

De par la différence des occupations du sol, le paysage y est semi-ouvert. Les espaces prairiaux, et les étendues d'eau, offrent une certaine ouverture visuelle. Cependant, la forêt ceinture l'ensemble de cette unité.

Champagney

En effet sur ces images, la ligne d'horizon est occupée par le couvert boisé dense. Ce dernier joue le rôle du front naturel sur le paysage.

Vue de Ronchamp depuis la Colline (1900)

Vue de Ronchamp depuis la Colline (2010)

Ces deux photographies présentent la tendance générale de l'unité paysagère 5. Le couvert végétal a fortement progressé depuis les années 1900. Le paysage se ferme progressivement montrant les mutations d'utilisation du sol.

UNITÉ PAYSAGÈRE 6 Paysage de vallée

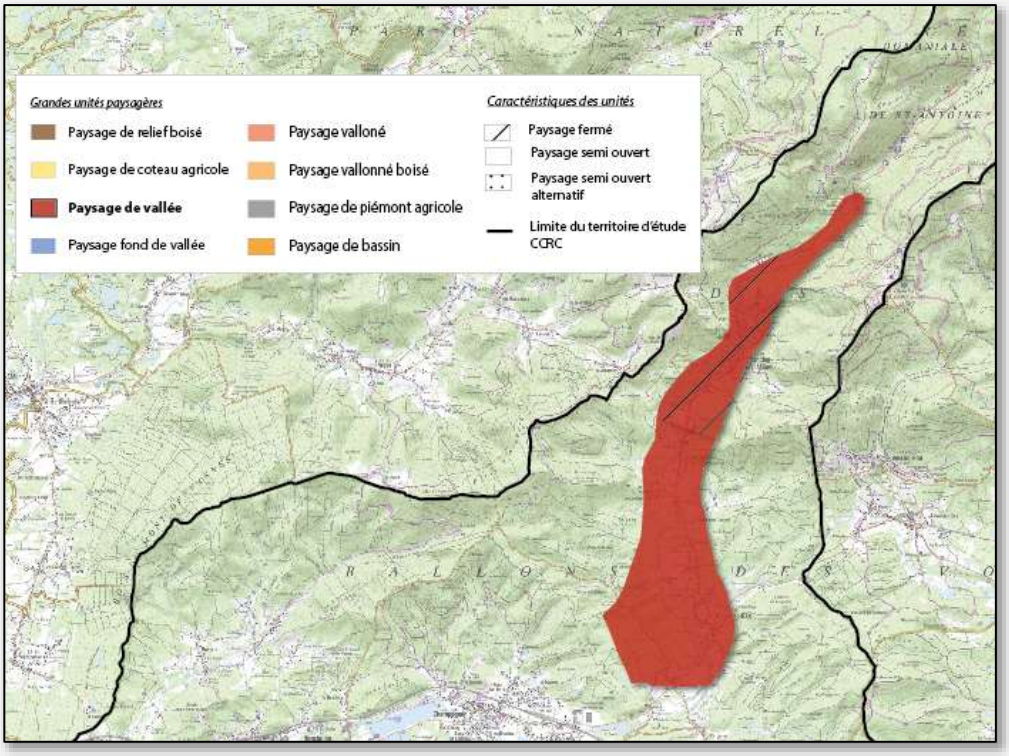

Le paysage de vallée est une unité paysagère présentant 2 sous unités différentes. On distingue: le paysage de vallée fermé et le paysage de vallée semi-ouvert.

Paysage de vallée fermé

Le paysage de vallée fermé est caractérisé par la naissance du Rahin. Il est en fort relief et est marqué par le cours d'eau.

Ce paysage est essentiellement localisé sur Plancher-les-Mines. Dans cette partie de la vallée, les versants sont resserrés avec des pentes relativement fortes. La forêt y est très présente. Le peu d'espace libre ne permet pas à l'agriculture de s'y développer abondamment. L'habitat s'est adapté à ce contexte et parait « accroché » à ces versants recouverts d'une importante forêt. Ce paysage autorise très peu de percées visuelles et présente un caractère très fermé.

Plancher-les-Mines

On assiste à un mitage de l'espace. Il n'y a quasiment pas d'espaces agricoles. Le visuel qui nous est offert est celui d'un espace fermé. On a peu d'échappées visuelles en arrière-plan. La forêt semble entourer toute la commune.

Paysage de vallée semi-ouvert.

La présence de cours d'eau est caractéristique de ce paysage de vallée. Sur Plancher-Bas, les versants sont de moins en moins resserrés. La vallée s'ouvre peu à peu laissant place à quelques prairies ou autres espaces cultivés.

Plancher-Bas

L'implantation d'habitations et d'arbres sur ces espaces créent un réel mitage de l'espace. La ligne d'horizon laisse voir une vaste forêt qui se perd en arrière-plan. L'échappée visuelle semble lointaine. Ce paysage de vallée est semi-ouvert.

UNITÉ PAYSAGÈRE 7 Paysage de piémont

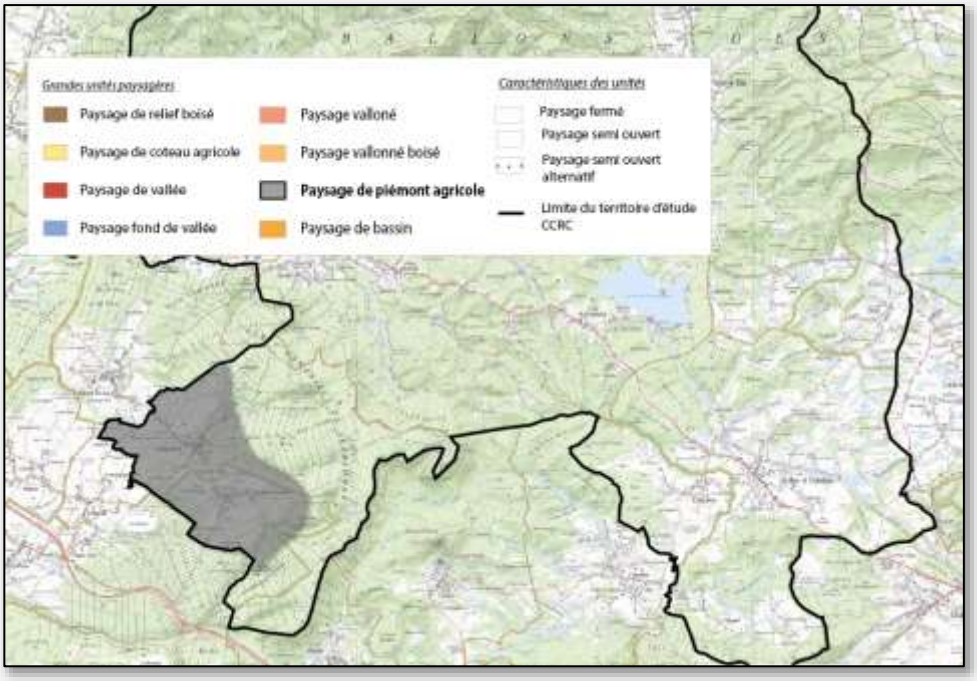

Un paysage de piémont est caractérisé par une vaste étendue d'espaces agricoles entouré de quelques espaces boisés. Sur ce paysage de piémont s'offre un large point de vue vers la plaine de la région de Lure.

Dans ce paysage, on retrouve Clairegoutte et Frédéric-Fontaine qui présentent deux situations différentes.

Clairegoutte est plutôt en situation de cuvette. Le village est développé sur plusieurs niveaux, avec le centre bourg en contrebas. Sur ce territoire la présence de la nature est évidente, la végétation se mêle aux habitations, entrainant une fermeture du paysage.

Clairegoutte

Frédéric-Fontaine se trouve en situation de coteau. La commune est implantée sur une légère pente. Sur l'extrémité nord-est ainsi qu'au sud-ouest on retrouve de larges espaces boisées. Depuis le bourg, ces dernières ont tendance a fermé le paysage. En effet l'horizon est marqué par une masse boisée, faisant office de barrière visuelle.

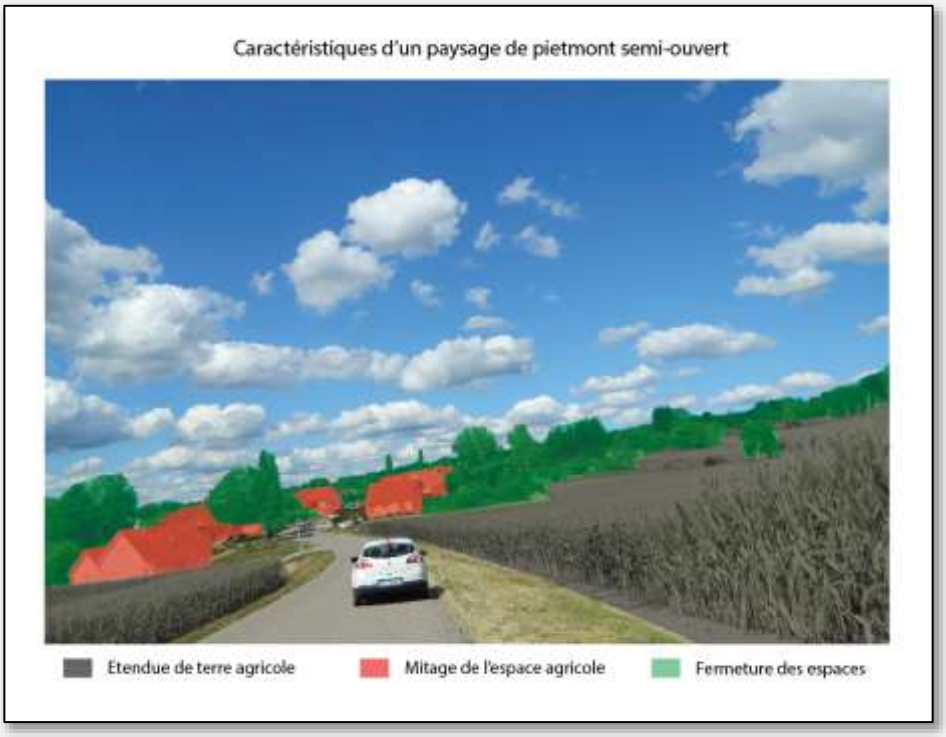

Clairegoutte

D'une manière générale, cette unité est marquée par une agriculture importante. Les champs façonnent le paysage. Parfois, des arbres clôturent les champs entraînant une fermeture de l'horizon.

UNITÉ PAYSAGÈRE 8 Paysage vallonné semi ouvert alternatif

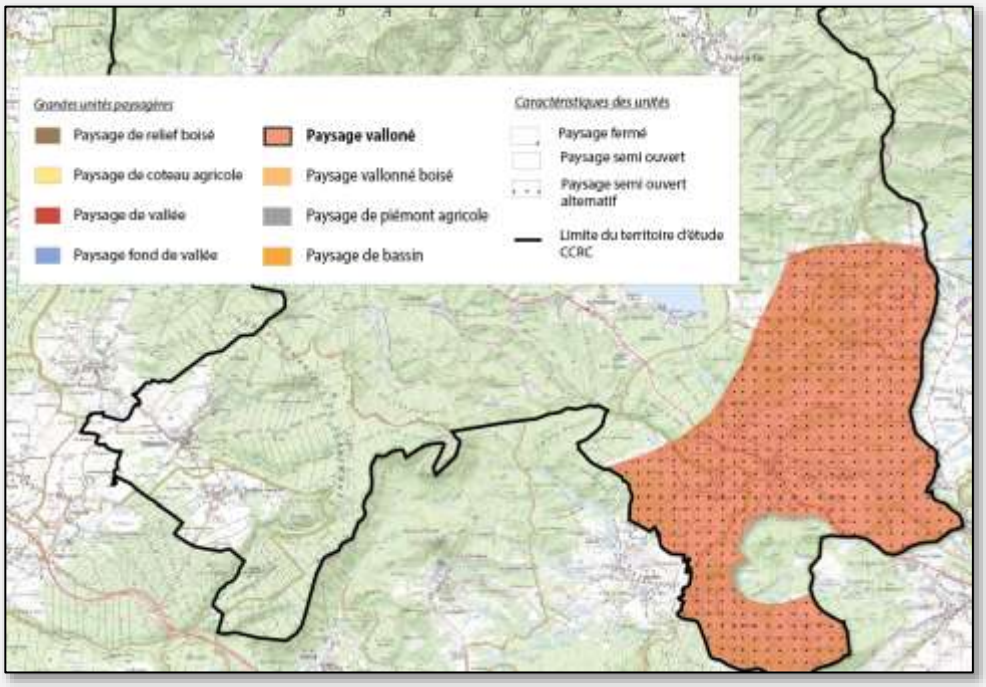

L'unité paysagère est caractérisée par un plateau vallonné. Ce dernier est une aire géographique d'altitude plus ou moins élevée avec des cours d'eau encaissés. Il est aussi composé de vallons qui accueillent de petits cours d'eau secondaires.

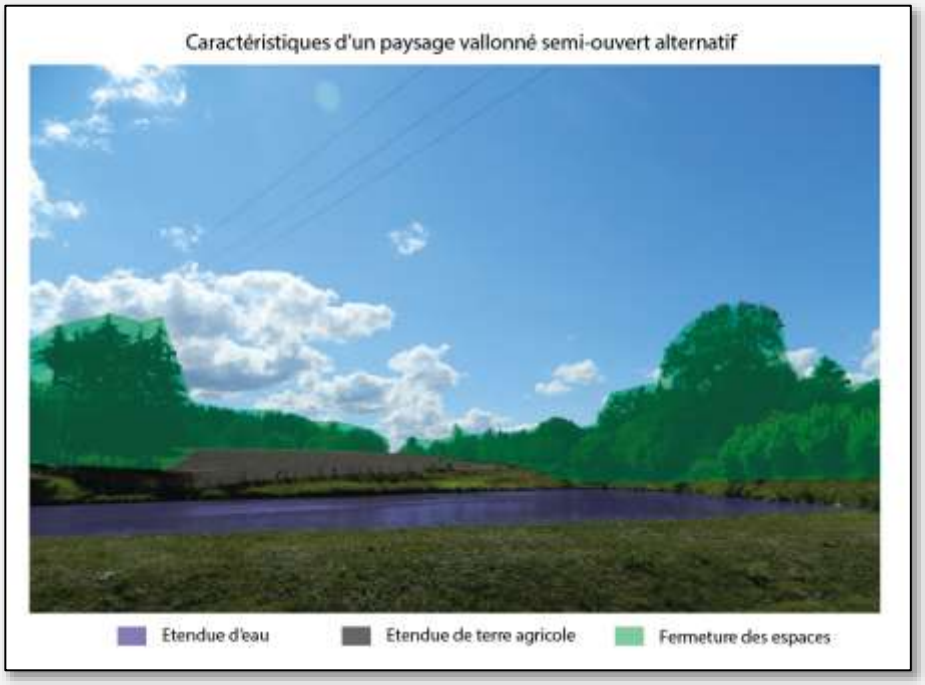

Le paysage vallonné alternatif est caractérisé par une étendue de terre agricole bordée par un espace boisé qui crée une fermeture visuelle. Cette alternance des caractéristiques s'observe sur tout le plateau.

Ce paysage présente de faibles altitudes de 240 à 350 m, et est entaillé par la vallée de la Lizaine ainsi que par des vallons annexes. Sur cette unité se trouve un très grand nombre d'étangs. Il est caractérisé par une alternance d'espaces boisés et de prairies: le paysage est semi-ouvert.

Cette unité est localisée sur les communes d'Errevet, de Frahier-et-Chatebier et d'Echavanne. Celle-ci est caractérisée par un plateau ondulé, découpé en vallons accueillant quelques petits rûs et autres ruisseaux, sur les communes d'Echavanne et de Frahier-et-Chatebier. Du côté d'Errevet, sa situation en crête permet une vue surplombante sur le plateau.

Frahier-et-Chatebier

B. Analyse urbaine

1. Une armature urbaine intercommunale structurée autour d'une ville-centre, de pôles urbains intermédiaires et de villages.

A l'échelle de la CCRC, le territoire est structuré autour de l'armature urbaine que représente le pôle urbain Ronchamp-Champagney.
Plancher-les-Mines et Plancher-Bas sont également considérés comme des bourgs centraux vu leur riche patrimoine.

Les autres communes sont d'importance plus réduite de par leur structure et organisation. Il s'agit des communes d'Echavanne, d'Errevet, Clairegoutte, Frédéric-Fontaine et Frahier-et-Chatebier qui sont de moindre envergure malgré leur dynamisme.
En plus de ces villages, nous constatons une multitude de hameaux et écarts isolés (ex : Mourière à Ronchamp etc.) situés en périphérie des centres, ou à proximité comme à Plancher-les-Mines, Plancher-bas.

2. Des implantations différenciés des bourgs et hameaux.

L'organisation et l'implantation des bourgs et des hameaux s'est faite par rapport à l'environnement et à l'évolution des sociétés au fil du temps. Ces implantations sont influencées par le relief, l'hydrographie, les ressources naturelles, la géopolitique, etc.

1. *Un territoire fortement impacté par la présence d'eau.*

La présence de l'eau a toujours été déterminante dans l'implantation et le développement d'espaces urbanisés. Dans la CCRC, nous notons une présence importante d'eau dans la moyenne vallée du Rahin et sur le Plateau, notamment dans les communes de Ronchamp, Champagney, Echavanne, Frahier-et-Chatebier et Errevet.

2. L'implantation spatiale des espaces urbains

On retrouve sur le territoire de la CCRC plusieurs types d'implantations des espaces urbains.
On retrouve:

- Bourgs et hameaux de vallée,
- Bourgs et hameaux de fond de vallée,
- Villages de piémont,
- Bourg et hameaux de plateau

Bourgs et hameaux de vallée : Plancher-Bas et Plancher-les-Mines

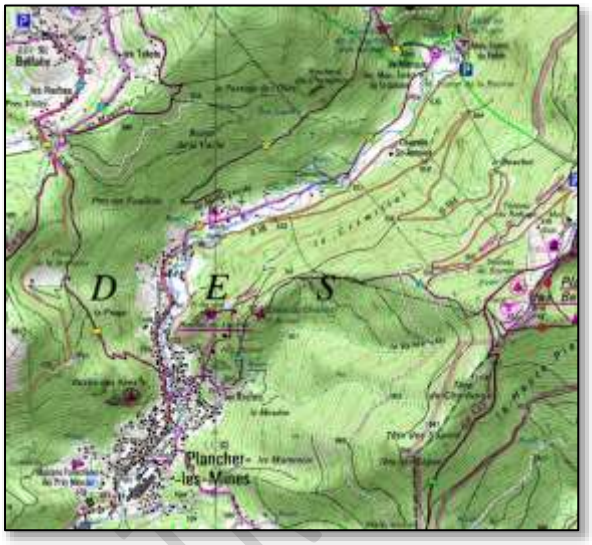

Historiquement, l'implantation des bourgs et des hameaux s'est faite le long du Rahin, à la faveur de la topographie plane du fond de vallon. L'utilisation précoce de la force motrice de l'eau a ensuite rapidement renforcé cette installation. L'utilisation de moulins pour transformer les diverses productions agricoles (moudre les grains, extraire l'huile) a progressivement été complétée par l'implantation de scieries, de verreries, d'usines métallurgiques ou textiles.

Depuis 1950, la structure linéaire est maintenue dans la vallée malgré un rassemblement de plusieurs hameaux comme ceux du Pré Besson, de la Chaillée et de Noirmouchot qui forment le quartier « des bois » à Plancher-Bas. Le bâti a pris une forte emprise sur le Rahin, occupant les trois quarts du fond de vallée. Progressivement, les constructions récentes se sont implantées entre les principaux petits hameaux, conduisant à une urbanisation continue de la Montignotte au Nord de Plancher-les-Mines jusqu'à l'entrée sud de Plancher-Bas. Plus au Sud, à l'entrée de la vallée, comme dans la vallée du Rhien, les habitats dispersés mitent peu à peu le paysage.

DOCUMENT DE T

Plancher-Bas

Plancher-les-Mines

DOCUMENT DE

Bourgs et hameaux de fond de vallée : Ronchamp Champagney

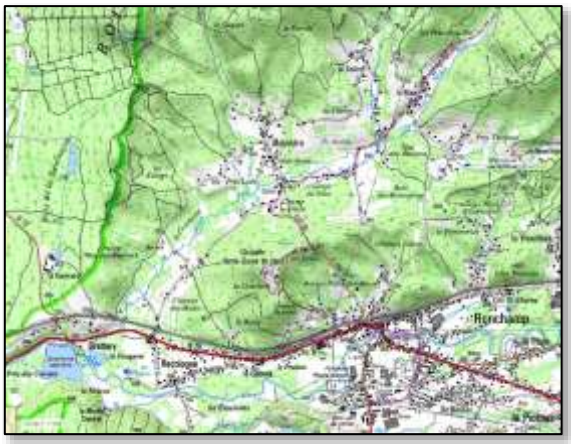

L'exploitation minière a déterminé l'évolution de l'urbanisation, avec la création de plusieurs cités ouvrières autour des différents puits : la Houillère, la cité des Epoisses, la cité Saint-Charles, la cité Saint-Jean, destinées à accueillir les ouvriers et leur famille.

Depuis 1950, les structures villageoises ont globalement peu évolué. En revanche, la densité urbaine est croissante avec de nouvelles constructions qui s'établissent entre le bâti existant ou dans le prolongement de la trame urbaine. La vallée devient très urbanisée ; une vaste conurbation Ronchamp/Champagney se forme en porte d'entrée de la CC avec une perte d'identité et de coupures entre les villages.

En dehors des entités urbaines, les nouvelles constructions accentuent le mitage déjà existant. On observe notamment un fort développement des habitations isolées, résidences principales et secondaires autour du bassin de Champagney.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Ronchamp

Champagney

DOSSIER DE TRAVAIL

Villages de piémont : Clairegoutte et Frédéric-Fontaine

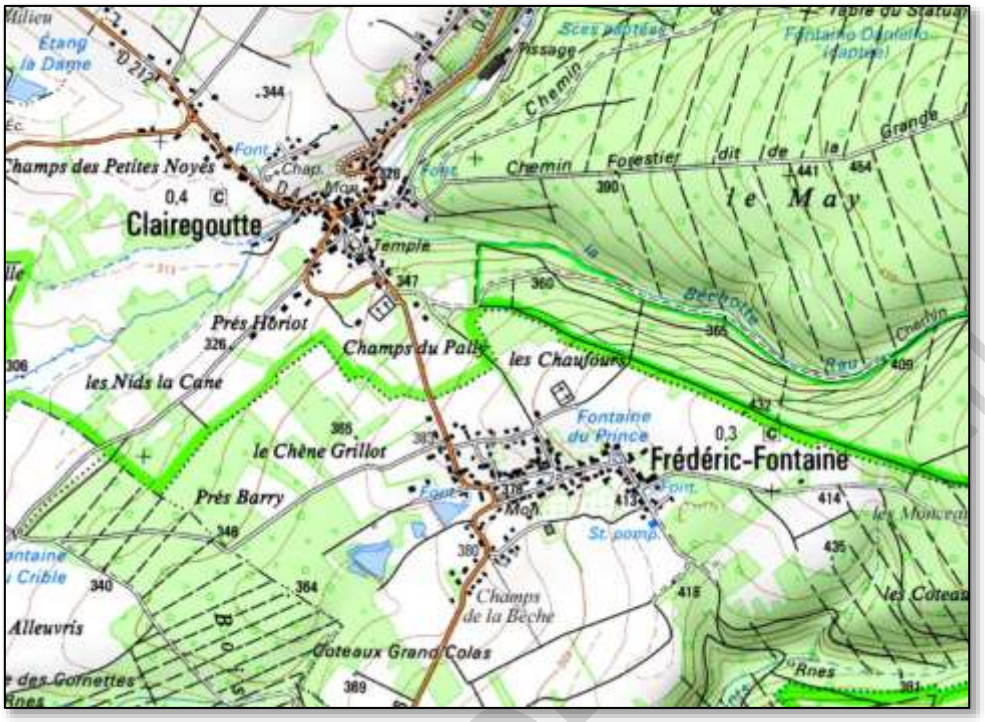

L'implantation des villages résulte de la double influence du relief et de la présence de l'eau. Cette dernière a été motrice dans le développement économique grâce à l'énergie hydraulique puisée sur les ruisseaux de Clairegoutte, des Battants et de la Béchotte. Cette énergie est utilisée pour l'artisanat (clouteries principalement, tanneries, teintureries, forges, tissages, …) et l'industrie textile (tissage, filature et blanchisserie de toile de coton, soierie).

Les deux bourgs se sont établis à la périphérie du massif boisé, sur les pentes Ouest du dôme sous-vosgien (Cf. PP CCRC 2008).
Comme pour les unités précédentes, les structures villageoises sont assez linéaires et se répartissent le long du réseau routier (Départementale 212 notamment), avec une densité plus ou moins importante. Malgré tout, les habitations restent réunies sur une partie des territoires communaux et, contrairement aux autres communes de la CC, on ne retrouve pas de hameaux ni de fermes isolées.

Leur structure est passée de linéaire à éparse, avec des nouvelles constructions qui se font en entrée de village ou en dehors du bourg de manière dispersée.

Au Nord de Clairegoutte, un nouveau lotissement est créé en marge du bourg ancien. Ce second noyau, déconnecté du bâti ancien, affaiblit l'identité du village et serait à maîtriser au risque de voir tout le bas de pente s'urbaniser et se banaliser.

A Frédéric-Fontaine, les maisons récentes s'installent à l'entrée du village (Champ de la Bêche) mais aussi autour du bâti ancien et l'étalement semble mieux maîtrisé.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Frédéric-Fontaine

Clairegoutte

DOCUMENT DE TRAVAIL

Bourgs et hameaux de plateau : Echavanne, Errevet et Frahier-et-Chatebier

La Lizaine, petite rivière traversant l'unité du Nord vers le Sud, a conditionné les activités et l'implantation de l'habitat sur les communes de Frahier-et-Chatebier et Echavanne. La force hydraulique est principalement utilisée pour les moulins à eaux, tels que le moulin Verdant ou le moulin du Chanois (visible sur la carte de Cassini).

Le lien étroit entre la présence de l'eau et l'implantation humaine se traduit également par la construction de plusieurs fontaines-lavoirs datant du XIXème siècle. La création du Canal de la Haute-Saône dans les années 1880 et qui traverse le village de Frahier-et-Chatebier, contribue à maintenir cette relation entre l'eau et le bâti même si sa construction reste inachevée. Un port est aménagé à Frahier et plusieurs ponts-canaux sont visibles sur les routes de la commune.
D'une façon générale, l'urbanisation s'est faite dans le prolongement des axes (Nationale 19 / Départementale 219) avec de nombreux hameaux. L'effort de densification est faible et l'habitat reste très dispersé avec des écarts entre les maisons importants.

Le type d'habitat a également fortement évolué par la création de petits lotissements et de petites maisons qui possèdent davantage un caractère périurbain.

Cet étalement, ainsi que ces nouvelles implantations isolées et déconnectées des structures urbaines traditionnelles provoquent une perte d'identité des hameaux et des bourgs et un mitage de l'espace agricole.

Ces villages sont aussi impactés par leur proximité avec le pôle urbain de Belfort qui est très attractif. Des bâtis de type résidentiels sont construits et la structure préexistante sera juste densifiée avec l'arrivée de nouvelles populations.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Frahier-et-Chatebier

Errevet

DOSSIER DE TRAVAIL

3- Des typo-morphologies urbaines:

Lors des relevés de terrain, des typo-morphologies urbaines différentes se sont révélées:

- Le village rue
- Le village intersection
- Le village groupé
- Le village diffus

A noter qu'il s'agit d'une typo-morphologie propre à chaque espace urbain et donc que l'on peut retrouver plusieurs entités différentes au sein d'une même commune (bourg centre et hameaux). De plus, un village peut être composé de plusieurs typo-morphologies. Il est donc difficile de classer l'ensemble des bourgs et villages du territoire en catégorie bien distinctes.

Le village rue

Plancher-les-Mines

Le village rue est organisé autour d'un axe structurant, organisant le bâti de façon linéaire. Le relief avoisinant peut également amener à ce genre de morphologie (bourg logé dans un vallon resserré).
Les constructions peuvent être soit alignées sur la voirie, soit présentant un léger retrait. Généralement, ces retraits sont composés par des jardins ou des cours intérieures. Cependant, on note que ces espaces sont en majorité fermés par des murs en pierres. De cette façon, la rue devient l'espace public central.

Plancher-les-Mines

DOCUMENT DE TRAVAIL

Plusieurs bourgs sont concernés par cette morphologie urbaine. Ce sont le cas de **Plancher-Bas**, et **Plancher-les-Mines** toutes deux construites le long de la départementale 16.

Le village intersection

Le village intersection (ou bien en étoile) s'organise autour de plusieurs voies structurantes (que ce soit sous forme de T ou bien de X). Ici aussi le bâti est aligné sur la rue donnant l'impression d'un couloir / cadrage visuel. Souvent, la matérialisation de l'intersection est renforcée par la présence d'une place. Autour de cet espace public central, le bâti est légèrement en retrait de la voirie permettant d'ouvrir l'espace.

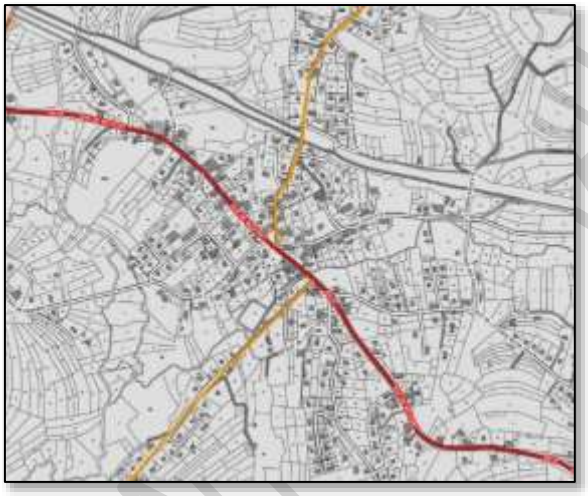

Frahier-et-Chatebier

Clairegoutte (à gauche) – Frahier-et-Chatebier (à droite)

Cette typologie concerne par exemple les bourgs de **Clairegoutte** et **Frahier-et-Chatebier.**

Le village groupé

Champagney

Le village groupé (ou le village tas) est organisé autour d'un maillage plus complexe que les villages rue ou intersection. On retrouve donc plusieurs voies principales, des voies secondaires et des chemins de desserte. On retrouve ici également l'implantation des bâtiments le long des voies de circulation. Certain retraits peuvent être observés donnant sur des jardins ou des petites cours.

Ronchamp

Champagney

Village groupé: **Frédéric-Fontaine - Ronchamp - Champagney**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le village diffus

Errevet

Le village diffus présente une organisation urbaine lâche ce qui a pour conséquence un mitage de l'espace conséquent. Cet important étalement empêche la création de véritables centralités dans le bourg mais engendre également la formation de nombreuses dents creuses. De plus, et contrairement aux autres entités urbaines, on ne retrouve pas forcément ici d'axe structurant, de voirie principale. Comme le montre l'exemple de Errevet, c'est une multitude de voies de desserte qui permet de relier les différentes constructions.

Village diffus: **Errevet et Echavanne**

Errevet

DOCUMENT DE TRAVAIL

4. Les typologies de bâti.

On retrouve de nombreuses typologies de bâti au sein du territoire de la CCRC. Ces typologies peuvent être liées à un mélange complexe entre fonction, implantation, ou bien l'époque.

Le bâti agricole ancien traditionnel

Le territoire de la CCRC est marqué par une importante présence de bâti agricole ancien. Traditionnelles des Vosges, les bâtisses ont toutes la même architecture. Un seul corps de bâtiment abrite sous le même toit les hommes, les bêtes et les récoltes. Il est divisé en 3 ensembles représentant chacun une fonction:

- Une porte d'entrée, entourée de pierres en grès, donne accès à la partie habitation. Les fenêtres alignées marquent également cette partie.
- Au centre de la bâtisse, une porte cochère arrondie ou rectangulaire signale l'entrée de la grange.
- Une dernière porte, plus petite et située à l'extrémité de la maison donne sur l'étable, qui comporte une petite fenêtre carrée

Exemple d'un bâti agricole à Frédéric-Fontaine (datant de fin 18ème, début 19ème)

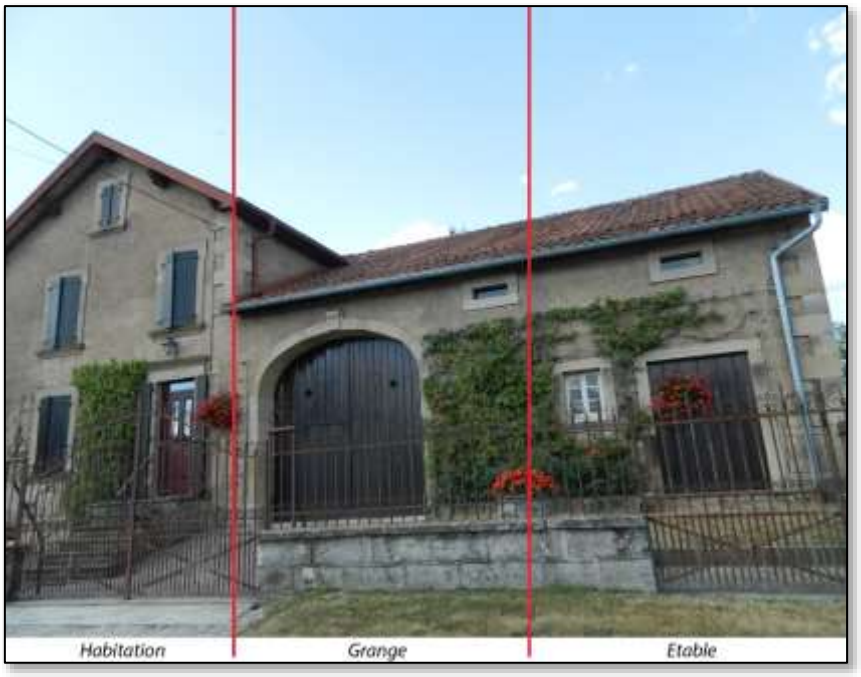

Exemple d'un bâtiment agricole à Plancher-Bas (datant de fin 17ème et début 18ème)

L'agencement des trois ensembles permet de dater la période de construction. En effet les bâtiments agricoles de la fin du 17ème/ début 18ème, ont l'étable situé à côté de l'habitation. Le bétail permettait de chauffer la maison.

La plupart ont été rénovés ou sont en cours de rénovation. La porte emblématique de la grange est soit réutilisé, en garage, porte d'entrée, baie vitrée ou bien restaurée pour garder le style de l'époque. Ce large panel de rénovation montre le potentiel qu'offre ce bâti ancien agricole.

Porte cochère transformée en fenêtre (maintien de la forme de l'ouverture à gauche et modification de l'ouverture à droite)

Clairegoutte (à gauche) - Echavanne (à droite)

Porte cochère transformée en porte d'entrée à gauche - Porte cochère rénovée à l'identique à droite

Plancher-les-Mines (à gauche) - Frédéric-Fontaine (à droite)

Même si de plus en plus bâtissent se font rénovées, certaines restent en mauvais état, ce qui dégrade les bourgs ou les hameaux.

Bâtisse vacante à Clairegoutte (à gauche) – bâtisse en cours de rénovation à Plancher-Bas (à droite)

Le bâti récent

La CCRC présente de nombreuses habitations récentes. On retrouve des constructions du type pavillons avec des maisons "standardisées" soit regroupées en lotissement, soit isolées, et on observe également des constructions contemporaines plus qualitatives, généralement isolées du bâti existant.

Maisons standardisées groupées en lotissement (à gauche) - Maisons contemporaines isolées (à droite)

Frahier-et-Chatebier (à gauche) - Champagney (à droite)

Les maisons standardisées sont des bâtiments de formes simples, construits avec des matériaux industriels dans l'optique de réduire les coûts de construction. A l'inverse les maisons contemporaines présentent des caractéristiques plus recherchées comme les toits plats ou arrondis, une variation des tailles de fenêtres et de la hauteur des étages.

<u>Maisons "standardisées"</u>

Plancher-Bas (à gauche) - Frahier-et-Chatebier (à droite)

Maisons contemporaines

Errevet

Champagney

Les maisons de village

Les maisons de village sont souvent situées en plein centre-bourg. Ce sont d'importantes bâtisses sur un ou deux étages de forme cubique. Les façades sont symétriques et possèdent un nombre important de fenêtres alignées. Ces bâtisses accueillaient des familles d'ouvriers agricoles (manœuvriers) qui n'avaient pas les moyens d'avoir une ferme. Ils constituaient la main d'œuvre principale et étaient payés en partie en nature (céréales). Celles-ci étaient stockées dans le grenier (petites fenêtres du 2ème étage).

Clairegoutte

Les demeures bourgeoises

Grandes bâtisses aux façades décorées, les demeures bourgeoises se démarquent des autres constructions. Elles sont généralement entourées de parcs, de jardins et sont régulièrement clôturées par de hauts murs de pierres.

L'idée est ici de mettre en scène le bâtiment aux yeux du reste de la ville. On a donc des décorations riches et variées, des ouvertures nombreuses et ordonnancées ainsi que des matériaux nobles (ardoises, pierre de taille, etc.).

Ce riche patrimoine n'est cependant pas toujours mis en valeur, et est souvent dégradé.

Champagney

Plancher-les-Mines

Les bâtiments publics

Ils accueillent pour la plupart des services communaux comme les écoles et les mairies. Les styles de bâtiments sont plutôt variés pouvant aller de la construction neuve comme la mairie de Frahier-et-Chatebier, jusqu'à la bâtisse ancienne comme la mairie de Clairegoutte. Leurs tailles peuvent être très diverses. L'école de Ronchamp est très imposante, construite sur

plusieurs étages alors que celle de Clairegoutte l'est beaucoup moins avec un bâtiment de plein pied. De plus Frédéric-Fontaine est la seule commune de la CCRC, mais également de France à posséder dans un même corps de bâtiment une mairie, une école et un temple.

Maire de Frahier-et-Chatebier (à gauche) - Mairie de Plancher-les-Mines (à droite)

Ecole de Clairegoutte (à gauche) - Ecole de Ronchamp (à droite)

Mairie-école-temple

Les bâtiments d'habitats collectifs

Les logements collectifs sont relativement peu présents sur la CCRC. Trois catégories se distinguent:

- les bâtiments des années 50/60 en forme de barres

Ronchamp

- les bâtiments issus de la rénovation d'anciennes bâtisses.

Echavanne

- les nouveaux bâtiments moins imposants, aux formes plus variées et moins massives

Plancher- Bas

Les bâtiments commerciaux

Les locaux commerciaux anciens

Les locaux commerciaux anciens sont principalement localisés dans les centres bourgs. On les retrouve au rez-de-chaussée des bâtiments. On retrouve le plus de commerce à Ronchamp et Champagney. Ces deux villes ainsi que les autres communes de la CCRC, connaissent une désertification commerciale qui laisse place à de nombreux locaux vacants.

Champagney (à gauche) - Ronchamp (à droite)

Plancher-les-Mines

Les bâtiments commerciaux récents:

Les supermarchés sont de taille moyenne. Ce sont généralement des espaces très minéraux où la voiture et les parkings sont omniprésents. Les bâtiments sont de forme simple avec des toits terrasses et les matériaux utilisés souvent standardisés.

Champagney

Ronchamp

Les bâtiments industriels:

La CCRC possède d'anciennes industries composées d'immenses hangars de tôle avec de vastes espaces ouverts où sont stockées les matières premières.

La CCRC se dote également d'industries récentes réunies en zone industrielle, comme à Champagney. Ce sont des bâtiments de grands volumes, construits autour d'une armature métallique doublée d'un bardage acier. Ce sont généralement des espaces très minéraux où la voiture et les parkings sont omniprésents. Toutefois, on observe pour certain un effort d'intégration paysagère.

Ronchamp

Champagney

Les maisons ouvrières

Le passé ouvrier de la CCRC a laissé des traces dans l'espace urbain. Ces maisons étaient construites pour loger la population ouvrière de la CCRC. On les retrouve sous forme de quartiers constitués de maisons identiques alignées. Cette organisation urbaine se retrouve essentiellement à proximité de pôles d'emplois de l'époque (mines, filature etc.).

Ronchamp (à gauche) – Plancher-Bas (à droite)

Les bâtiments à vocation religieuse

On compte de nombreux bâtiments possédant une fonction religieuse. On peut notamment citer les églises, les chapelles, les temples etc. Il s'agit pour la plupart de bâtiments imposants de par leurs volumes, construit avec des matériaux locaux et richement décorés (vitraux, sculptures, fresques, peintures, etc.). La Chapelle Notre-Dame-du-Haut est emblématique de Ronchamp et constitue la seul construction moderne religieuse. On retrouve aussi de plus petites églises moins imposantes. Le sud-ouest du territoire est marqué par une influence protestante avec l'implantation de temps comme à Clairegoutte et à Frédéric-Fontaine.

Champagney (à gauche) - Plancher-les-Mines (au milieu) - Ronchamp (à droite)

Clairegoutte (à gauche) - Errevet (à droite)

Le château de la Houillère:

Localisé à Champagney, il est le seul château de la CCRC. Construit au milieu du 19ème siècle par la société gérant les houillères de Ronchamp, il servait de logement de fonction pour les directeurs de mines. Avec la crise minière, cette demeure est ensuite abandonnée pendant près d'un demi-siècle avant de devenir chambre et table d'hôtes.

Champagney

5. Les entrées de ville

Véritable vitrine de la ville, les entrées de ville représentent la première impression que l'on se fait d'une commune. Pour la plupart des communes la qualité esthétique de ces entrées ne pose pas de problème. Par exemple pour Errevet et Echavanne ou encore Frahier-et-Chatebier le visuel proposé aux portes de ces communes laisse une belle impression sur la qualité du cadre de vie qu'elles offrent.

L'entrée est de Champagney ainsi que le quartier de la gare représentent un gros point noir. L'urbanisation des abords de ces entrées est relativement consommateur d'espace.

La zone d'activités installée, engendre une pollution visuelle à cause de l'importante emprise au sol des bâtiments et/ou entrepôts mais aussi du manque d'accompagnement paysager.

Cette entrée de ville présente deux logiques d'aménagements paysagers:

Aménagement paysager absent à gauche
Aménagement paysager présent à droite: mis en place d'un talus pour limiter l'impact visuel des bâtiments et installation de deux rangées d'arbres d'espèces différents.

L’aménagement pourrait être renforcé sur toute la zone d’activités pour une meilleure intégration des hangars.

L’entrée ouest de Ronchamp peut également être améliorée. Une cellule commerciale est implantée quelques mètres avant d’arriver au centre-ville. Inoccupée de toutes activités, le bâtiment et l’emprise au sol du parking, dénature le paysage. Une requalification de cet espace pourrait être une solution pour un renouvellement d’activité.

6. Les espaces publics

Intégration paysagère des espaces publics

L'espace public désigne l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de tous. Ils appartiennent au domaine public et parfois au domaine privé.
Les espaces publics peuvent correspondre à des espaces de rencontre et d'interaction sociales, à des espaces géographiques ouverts au public, à une catégorie d'action. Ils désignent le plus souvent des rues, places, parvis, aménagements de la voirie, parcs, etc.

La place de la voiture est très importante dans le milieu rural. Les équipements doivent posséder des parkings. Pour cela les communes installent des parkings plus ou moins grands à proximité directe des infrastructures. Cette nécessité de stationnement se fait parfois au dépend de l’aménagement paysager.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Parking Mairie et salle polyvalente à Frahier-et-Chatebier (à gauche) - Parking Mairie Errevet (à droite)

Comme présenté sur les photographies, le parking de la salle polyvalente et de la mairie de Frahier-et-Chatebier possèdent des jardinières herbacées dépourvues de fleurs à leurs extrémités.

A Errevet, le parking de la mairie ne possède pas d'espace en herbe mais des ornements floraux décorent la devanture de la mairie.

Il est nécessaire de travailler l'intégration de ces parkings dans l'environnement paysager. Les parkings pourraient être d'aspect moins minéral en y installant des parterres de fleurs, des arbres, des bancs, etc. comme à Champagney par exemple.

Parking à Champagney

DOCUMENT DE TRAVAIL

Musée de la mine de Ronchamp (à gauche) - Maison de la Négritude à Champagney (à droite)

De plus, comme présenté au-dessus, certains établissements possèdent une mise en valeur plus importante (Maison de la Négritude à Champagney) comparée à d'autre (Musée de la mine).

D'un point de vue paysager, les communes de la CCRC mettent en place des aménagements pour embellir l'espace public.
Par exemple, à Plancher-Bas et Champagney, on retrouve une qualité paysagère exemplaire. Les espaces enherbés disponibles sont entretenus et agencés.

Champagney

Plancher-Bas

DOCUMENT DE TRAVAIL

Frédéric-Fontaine est la seule commune de la CCRC qui est labellisé pour sa qualité environnementale avec le *label Villes et Villages Fleuris.*

Frédéric-Fontaine

Trottoirs et Voiries:

L'aspect de la voirie à savoir l'état de la chaussée et ses aménagements (pistes cyclables, passages piétons, etc), est à prendre en compte dans la perception générale d'une commune.

Sur la majeure partie du territoire de la CCRC, les trottoirs et routes sont bien entretenus. En entrée et en sortie de villes, le plus souvent il n'y a pas de trottoirs. Dans les bourgs ils sont majoritairement sur les deux côtés de la chaussée.

Par endroits, les trottoirs sont assez réduits et peuvent n'être présents que sur un seul côté de la route. Des aménagements sont faits dessus. Des bandes vertes pour pistes cyclables (à Champagney), des abribus, des panneaux de signalisation, des jardinières ou des parterres de fleurs, y sont installés.

Sur la chaussée, il y a des aires de stationnement pour les transports en commun, des marquages au sol, des ronds-points pour indiquer et guider les usagers sur la voirie.

Interruption d'un trottoir en sortie de ville - Trottoir aménagé (pistes cyclables) Champagney

DOCUMENT DE TRAVAIL

Des aménagements pourraient être pensés pour valoriser ces espaces publics et les rendre accessible pour tous. Certains aménagements pourraient être créés pour améliorer l'accessibilité des piétons, des personnes handicapés, des cyclistes.

- Des aires de passages sécurisés (trottoirs, passage piétons, barrières etc.) à proximité de l'espace public.
- Une accessibilité pour personnes handicapés si l'espace en est dépourvue.
- La création d'un paysage urbain agréable
- Travailler sur la matérialisation de la voie des trottoirs mais également sur la différenciation des espaces privés et publics.

7. L'omniprésence de l'eau dans le développement urbain

La CCRC possède un territoire marqué par la présence de l'eau. Elle est présente sous des formes diverses : étang, ruisseau, rivière, bassin etc. L'eau a plus ou moins sculpté le paysage du territoire de la CCRC.

L'urbanisation s'est développée à proximité de l'eau. On recense un certain nombre d'installations permettant de l'exploiter ou de la contourner.
L'infrastructure la plus imposante dans la CCRC est le Barrage de Champagney. Long de 785 m et haut de 36 m, il permet une retenue d'eau de 107 ha avec 7 km de berges. Ce réservoir assure l'alimentation en eau du Canal du Rhône au Rhin.

Barrage de Champagney

Le bassin des Ballastières représente un second réservoir hydraulique. Aujourd'hui il est utilisé comme ressource touristique et de loisirs grâce à l'implantation d'un camping et d'équipements liés aux activités aquatique, nautique et de pêche.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Plage (à gauche) et Camping (à droite) des Ballastières de Champagney

Ensuite le territoire est marqué par la construction inachevée du canal de la Haute Saône, des infrastructures témoignent aujourd'hui encore de son importance dans le paysage.

Tunnel du Chérimont – Champagney

Station électrique qui alimentait les travaux du canal – Frahier-et-Chatebier

Le port (à gauche) et le canal (à droite) de Frahier-et-Chatebier

Pont-Canal de Frahier-et-Chatebier (à gauche) – Ecluse du Beuveroux à Champagney

L'eau est également dans les centres urbains avec le passage du Rahin. Plancher-les-Mines, Plancher-Bas, Champagney et Ronchamp se sont urbanisés autour de cette rivière. Sur leur territoire des infrastructures permettent son franchissement. De nombreux ponts et passerelles facilitent le passage du Rahin.

Passage du Rahin à Ronchamp (à gauche) et à Champagney (à droite)

Passerelle piétonne à Ronchamp

DOCUMENT DE TRAVAIL

Cependant le Rahin n'est pas intégré au paysage urbain. Même si les berges sont par endroit entretenues, cela n'est visible que sur quelques mètres. En effet leur entretien présent une discontinuité.

Champagney

Par exemple sur les deux photographies ci-dessus, on distingue deux dynamiques différentes sur les deux côtés d'un même pont. Celle de gauche présente un entretien paysager visible alors que celle de droite laisse apparaitre un certain délaissement exacerbé par l'envahissement galopant de la Renouée du Japon.
Ce constat se remarque également à Plancher-Bas et Plancher-les-Mines, où cette réelle invasion, engendre une fracture et fermeture du paysage.

Plancher-Bas

Des étangs sont également présents sur tout le territoire de la CCRC. De taille plus ou moins importante, on les retrouve entre les espaces agricoles, insérés dans les espaces urbains ou en pleine forêt.

Etang à Errevet (à gauche) et à Champagney (à droite)

De nombreux lavoirs et fontaines sont encore présents traduisant l'utilisation traditionnelle de l'eau.

Fontaine à Clairegoutte (à gauche) et à Frédéric-Fontaine (à droite)

Fontaine-lavoir à Champagney (à gauche) et à Frahier-et-Chatebier (à droite)

8. Un patrimoine minier très présent

Le passé minier à Ronchamp et Champagney a laissé des traces d'un point de vue paysager et architectural. Dans ces deux communes le patrimoine minier y est encore très présent. Logement des cadres, logements des ouvriers ou installations pour les mines témoignent de l'importance qu'a jouée l'exploitation minière dans l'économie de la CCRC.

Logements ouvriers

Cité de La plateforme (Champagney)- Cité d'Eboulet (Ronchamp)

Logement de fonction des directeurs de mines

Le château de la Houillère (Champagney)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Galeries

Galerie 780 à Ronchamp (à gauche) – Galerie Datout à Champagney (à droite)

Structure minière à Ronchamp

Chevalement du Puits Sainte-Marie (à gauche) – Structure du Puits de l'Etançon (à droite)

Terril du Puits de l'Etançon

DOCUMENT DE TRAVAIL

9. Le petit patrimoine ou patrimoine vernaculaire

Riche et varié, le petit patrimoine est présent de façon uniforme sur le territoire. Il peut être lié à l'eau, à la religion, à l'activité agricole ou minière. Ce patrimoine vernaculaire se matérialise sous la forme de lavoirs, puits, abreuvoirs, etc.

Le Monument du hameau de la Houillère (Ronchamp)- Stèle de la catastrophe minière de l'Etançon (Ronchamp)

Dalle du puits du Tonnet (Champagney)

Une meule à grain et Fontaine-lavoir (Clairegoutte)

Il peut s'agir de construction en matériaux traditionnels. Ils permettent une mémoire des activités anciennes de la CCRC. Au vu de cette richesse et cette variété, il est important de conserver et de mettre en valeur ces petits monuments sur l'ensemble du territoire.

10. Les matériaux utilisés

Les matériaux traditionnels

Généralement, ce sont les matériaux locaux qui étaient utilisés dans la construction. Ils étaient extraits sur place ou à proximité directe, pour limiter les coûts de construction.

Les types de matériaux utilisés pour la construction le plus souvent sont: les moellons de pierre de grès ou de calcaire très présents sur l'étendue du territoire, les pierres de taille, les briques pleines, de l'enduit.

Moellons de pierre de grès (à gauche) Moellons de pierre calcaire (à droite)

Maisons de Pierres de tailles à Champagney

Ces matériaux étaient utilisées pour construire les bâtiments agricoles, les demeures bourgeoises, les bâtiments religieux, etc. Ces matériaux sont localisés sur toute l'étendue du territoire.

RESUME DE TRAVAIL

Cependant, à l'origine, ces murs de moellon étaient rarement laissés à nu. En effet, afin de protéger les constructions, un enduit était rajouté sur les façades afin de les rendre étanches à l'air et à l'eau. Il s'agissait également d'un signe de richesse. Les façades des habitations donnant sur la rue étaient généralement enduites afin de montrer sa richesse. En revanche, les façades des bâtiments agricoles ou des dépendances présentait des pierres apparentes assemblées à l'aide d'un simple joint (joint creux ou beurré).

Joints beurrés (à gauche) et enduit (à droite)

Les encadrements de portes ou fenêtres, les angles de murs étaient appareillées avec des pierres de tailles plus importantes. La recherche de performances dans les portées des voûtes et portails ont donné des formes variées, arcs en plein cintre ou en anse de panier, décharges au-dessus des appareillages pour les soulager du poids du mur à supporter.

Pierres de tailles sur les encadrés de murs, fenêtres

En ce qui concerne les toitures, on distingue plusieurs matériaux différents : la tuile plate, la lauze, l'ardoise, le bois, etc. Les toitures sont de type long pan avec croupe ou demi-croupe. Elles peuvent aussi être à 4 pans pour les maisons d'habitation des fermes dissociées.

Toiture long pan avec demi-croupe

DOCUMENT DE TRAVAIL

La charpente utilisée était en bois traditionnel. Il arrivait aussi que les pignons soit fait en ardoise pour une meilleure protection face aux intempéries.

Les menuiseries traditionnelles sont principalement en bois. Elles s'insèrent le plus souvent dans des encadrements en pierre pourvus parfois de linteaux en bois. Dans les deux cas le linteau est soulagé par des décharges formées de pierres appareillées en arc de cercle ou en triangle pour les linteaux de petite portée.

Les fenêtres à 6 carreaux sont les plus courantes. Elles sont pourvues de fermetures en bois. Parfois elles possèdent de volets à barres sans écharpes ou volets persiennes. On les retrouve sur les bâtis agricoles, les demeures bourgeoises, le château, etc.

Plancher-les-Mines (à gauche) – Champagney (à droite)

Les portes des maisons traditionnelles agricoles répondent à une esthétique particulière. Ces portes cochères des granges sont en bois, arrondies sur le haut. En général, elles ont des encadrements en pierres assez sobres.

Frédéric-Fontaine

DOCUMENT DE TRAVAIL

Les matériaux récents

De nouveaux matériaux, généralement plus économiques, sont apparus à partir des années 60-70. En ce qui concerne les murs, on peut retrouver les parpaings, les briques creuses, de l'ossature bois qui sont généralement utilisés pour la construction individuelle. Il s'agit de matériaux standards et fabriqués de manière industrielle d'où leur faible coût à l'unité.

Pour les bâtiments de plus grande envergure, le béton (avec des éléments parfois préfabriqués) est le plus utilisé. Grâce à des techniques de banchage il est possible de construire des murs de surfaces importantes rapidement et à des coûts acceptables.

Parpaing (à gauche) - Brique creuse (à droite)

Maisons modernes (béton- bois) à Errevet

En plus de ces matériaux, certains bâtiments sont construits autour d'une ossature en bois ou en métal. On utilise alors dans ces cas-là des bardages (ce qui correspond à la peau du bâtiment). Ces bardages peuvent être soit en bois soit métallique. Cette technique est surtout utilisée pour des bâtiments d'activités nécessitant de grands volumes.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Bâtis avec bardages à Ronchamp

Les toitures modernes sont pour la plupart composées de tuiles mécaniques. Les vieilles maisons ont tendance à rénover leur toiture pour des questions d'isolation. Les tuiles plates, les toits en lauze, etc. sont remplacés par des tuiles mécaniques, en terre cuite ou en béton.

Tuiles mécaniques (en béton, terre cuite)

On peut également retrouver des toitures plates. On voit ce genre de toiture pour des bâtiments collectifs mais également pour certains pavillons au style moderne.

Toit en tuiles mécaniques avec bardage en bois à Frahier-et-Chatebier (à gauche) et en PVC à Echavanne (à droite)

Salle polyvalente à toit plat à Frédéric-Fontaine

11. Les ambiances urbaines

Plusieurs ambiances urbaines ont été recensées au sein des espaces urbains de la CCRC. Ces ambiances sont basées sur le perçu, le ressenti que l'on peut avoir de l'espace.

Ces ambiances ont donc été définies à un moment T, il s'agit d'une vision d'ensemble. Ces ambiances pourraient être légèrement différentes à un autre moment. En effet, un paysage, un ressenti peut s'avérer être complètement différent d'une saison à l'autre (une végétation beaucoup plus marquée en été qu'en hiver). De plus, des « sous-ambiances » peuvent également exister.

Nous avons défini lors de cette étude 5 ambiances urbaines distinctes :

- Ambiance urbaine de type villageois
- Ambiance urbaine de faubourg résidentiel
- Ambiance urbaine citadine
- Ambiance urbaine type grands ensembles
- Ambiance urbaine type zone d'activités

Ambiance urbaine de type villageois

Dans cette ambiance, le bâti est plus ou moins dense. On retrouve une ambiance confinée à Clairegoutte et à Plancher-les-Mines, et une ambiance plus relâchée et espacée à Frédéric-Fontaine et Plancher-Bas.

Le front urbain est globalement continu avec une implantation alignée le long des rues. Cette typologie urbaine entraine la création d'un couloir visuel marquant voire oppressant. Ce couloir découle notamment de la faible largeur de la route et du front bâti créé par l'implantation des bâtiments. En revanche, leur faible hauteur permet de « s'évader » de ce couloir assez facilement.

Du fait de l'organisation urbaine et de la nature de la voie, les nuisances, principalement sonores, sont particulièrement importantes, rendant l'expérience moins agréable.

Clairegoutte

DOCUMENT DE TRAVAIL

Clairegoutte

Plancher-les-Mines (à gauche) – Plancher-Bas (à droite)

Ambiance urbaine de faubourg résidentiel

L'ambiance urbaine de faubourg se retrouve un peu partout sur le territoire. Elle se ressent aussi bien à Frahier-et-Chatebier et Echavanne que dans les hameaux de Ronchamp et Champagney.

Les habitations sont de formes et de tailles différentes. Le front urbain est hétérogène et discontinu. Le bâti est soit implanté et aligné le long de la rue, soit en retrait par rapport à la route. L'alternance de ces implantations de bâti permet d'obtenir un espace plus ouvert. Parfois, un alignement peut être recréé avec des clôtures ou des alignements d'arbres.

Ce paysage moins oppressant, laisse de la place à la végétation. Que ce soit sous la forme de haies, d'arbres isolés ou bien encore de pares-terre de fleurs. Ces touches de couleurs viennent égayer le paysage.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Hameau « Mourière » à Ronchamp (à gauche) – Echavanne (à droite)

Frahier-et-Chatebier

La caractéristique principale de cette ambiance et donc l'alternance. Cette alternance se retrouve dans l'ouverture du paysage (opposition bâti alignée et ouverture / bâti en retrait), le végétal (opposition entre bâti dense peu végétalisé et ouverture avec végétalisation). Les nuisances sonores se font ici moins sentir grâce à l'ouverture de la trame urbaine qui laisse moins de place au phénomène d'écho.

Ambiance urbaine citadine

Champagney

Il s'agit de l'ambiance urbaine présentant la plus grande densité. On perçoit cette ambiance dans les centres bourgs des villes de Champagney et Ronchamp. Le végétal est très peu présent, ponctuel, et très artificiel (sous la forme de fleurs). Cet effort d'aménagement paysager se fait ressentir à Champagney et un peu moins à Ronchamp

Dans cette ambiance on retrouve des alternances entre espaces ouverts et dégagés (place et grandes avenues) et couloirs oppressants (rue commerçante ancienne).

Ambiance citadine à Ronchamp

Place ouvertes à gauche et couloir oppressant à droite

Cette impression de couloir est renforcée par la hauteur variable des bâtiments et de la faible largeur de la rue. A Ronchamp, le front urbain est relativement continu alors qu'à Champagney, il se présente sur une forme plus hétérogène avec le retrait du bâti de la route.

La présence de commerces et donc d'une certaine activité est également un critère important dans cette ambiance. C'est un aspect que l'on ne retrouve pas dans les autres ambiances urbaines.

D'une manière générale les routes et les trottoirs sont bien entretenu sur les grands axes qui participent à l'ambiance urbaine : la N19 et la D4.

Ambiance urbaine de grands ensembles

Ronchamp

DOCUMENT DE

On a principalement une forte présence du minéral avec d'importants espaces dédiés à la voiture. Cependant, on remarque une présence végétale très ponctuelle mais également très artificialisée avec des alignements d'arbres, des parterres d'herbes très limités et bordés.

Plancher-les-Mines

En revanche, la densité dans ces quartiers et relativement faible du fait de la surface importante des espaces publics. On a donc un quartier bien aéré et lumineux ou les cheminements doux sont faciles et nombreux.

Comme présenté sur les photographies d'un grand ensemble à Ronchamp, les tours et les barres sont entourées d'un parking qui renforce le côté minéral. Les espaces verts ne possèdent pas d'aménagement paysager valorisant.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Grands ensembles à Ronchamp

Un effort sur la végétalisation permet de limiter l'impact de ces bâtiments sur le paysage. Des arbres et des arbustes sont plantés le long des routes. Cependant cet effort doit être renforcé sur l'ensemble du territoire.

Rangée d'arbres devant un grand ensemble (à Plancher-Les Mines et Ronchamp)

Pas d'aménagement paysager dans un grand ensemble de Plancher-Bas

DOCUMENT DE TRAVAIL

Ambiance urbaine de type zone d'activités

On retrouve ces espaces à plusieurs endroits au niveau du territoire. On peut notamment citer Champagney et Plancher-Bas, etc. Il s'agit d'espaces mono-fonctionnels, développés autour d'axes de circulation majeurs. La place de la voiture y est très importante. Ces espaces sont peu rattachés à l'espace urbain souvent placés en entrée de ville.

Champagney (à gauche) – Plancher-Bas (à droite)

Cependant, de nombreuses industries ne sont plus en activité. D'immenses entrepôts et hangars sont vides et délaissés entrainant un sentiment d'abandon des lieux.

Champagney (à gauche) – Plancher-les-Mines (à droite)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Synthèse du territoire

La Communauté de Communes de Rahin et Chérimont : atouts/contraintes – opportunités/menaces

Atouts	Contraintes
Patrimoine naturel préservé *Réserve naturel et PNR* Paysage diversifié *étangs, montagne, forêt etc.* Classement UNESCO *Chapelle Notre-Dame du Haut* Bassin de Champagney Equipements touristiques diversifiés *Bassin, Camping, Hôtel, Musées, Chapelle, Station été/hiver* Patrimoine architecturale ancien rappelant le passé local *Agricole, Minier et Industriel* Communes aux cadres de vie agréables *Frahier-et-Chatebier - Errevet etc.* Proximité de la Gare TGV Belfort-Montbéliard	Couvert forestier dense Parc de logements vieillissant et vétuste *Pas adapté à la demande* Crise minière et industrielle Communes éloignées des grands axes et des bassins d'emplois: mobilité domicile-travail *Plancher-les-Mines - Ronchamp* Nouvelles constructions en dehors de l'espace bâti existant et consommatrices d'espace
Opportunités	**Menaces**
Développement touristique: local - régional - national et international (Chapelle) Potentiel touristique sur la mémoire minière et industrielle du territoire Réhabilitation du patrimoine ancien vacant Requalification des espaces commerciaux et industriels vacants	Fermeture des espaces Vacance des logements Vacance industrielle et commerciale Départ des populations Mitage de l'espace agricole

DOCUMENT DE TRAVAIL